

Les frais de l'assurance-vie*
BATI épargne

Montant minimal de versement initial : 5 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : 0€

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros	:	Frais appliqués en 2021 (en phase de constitution) : 0,60%/an
Support unités de compte	:	Frais appliqués en 2021 : 0,84%/an
Support Eurocroissance	:	NA

Gestion pilotée ou standardisée : NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	:	2,07%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	:	0,75%
Fonds obligations (moyenne)	:	0,62%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	:	0,15%
Fonds immobilier**** (moyenne)	:	0,63%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	:	0,41%
Fonds diversifiés (moyenne)	:	0,89%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	:	0,27%

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Mode de gestion n°1	:	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions***	:	NA

Autres frais annuels

frais forfaitaires	:	NA
frais proportionnels (en % de l'encours)	:	NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement : Frais appliqués en 2021 : 2,50% maximum

Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €) : NA

Frais d'arbitrage

proportionnels ou forfaitaires	:	Frais appliqués en 2021 : - Gestion libre : 0,5 % maximum des montants arbitrés - Option d'arbitrage automatique : 0 % des montants arbitrés
nombre d'arbitrages gratuits par an	:	Le premier arbitrage effectué chaque année est gratuit

Frais de transfert sortant vers un autre produit : NA

Frais sur les versements de rente : 3%

Frais de rachat : 0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « actions » inclut les ETF et les foncières cotées (SIIC) mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du produit au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.